

Clap de fin pour Habitat : la liquidation judiciaire de l'enseigne actée par le tribunal

La liquidation judiciaire de l'enseigne d'ameublement a été prononcée ce jeudi. Quelque 400 salariés perdent leur emploi et neuf millions d'euros de commandes déjà payées ne seront sans doute jamais honorés.

Par **Maxime Gayraud**

Le 28 décembre 2023 à 12h20, modifié le 28 décembre 2023 à 12h36



La direction du groupe avait demandé son placement en redressement judiciaire il y a à peine un mois, le 30 novembre. LP/ARNAUD JOURNOIS

🗨 Réagir

🔖 Enregistrer

Une entreprise vieille de soixante ans et 400 salariés sur le carreau entre Noël et le jour de l'an. C'est le terrible sort de l'enseigne d'ameublement [Habitat dont la liquidation](#)

[judiciaire a été actée](#) ce jeudi matin par le tribunal de commerce de Bobigny (Seine-Saint-Denis), confirme l'AFP.

Une descente aux enfers express puisque la direction du groupe avait demandé son placement en redressement judiciaire il y a à peine un mois, le 30 novembre. En cessation de paiements, [l'entreprise qui compte 25 magasins en France](#), expliquait alors vouloir stabiliser la situation financière, entamer un plan de redressement avec comme « objectif principal d'assurer le paiement de tous les fournisseurs et la livraison des commandes aux clients ».

À lire aussi « Pas d'autre choix que d'attendre » : le mince espoir des clients d'Habitat, placé en redressement judiciaire

Mais les administrateurs judiciaires de l'entreprise reprise en 2020 par l'investisseur Thierry Le Guénic se sont vite rendu compte que la situation était bien plus compliquée. Face à des comptes particulièrement détériorés, ils avaient [finalement demandé la liquidation judiciaire du groupe](#) à peine dix jours après le placement en redressement. Dans une lettre adressée mercredi soir, Thierry Le Guénic admet ne pas avoir « réussi à relever ce challenge, tout comme les précédents actionnaires ». Aujourd'hui, « une autre phase s'ouvre, et nous sommes désormais engagés pour aider à trouver toute solution de reclassement de nos collaborateurs », ajoute l'homme d'affaires.

VIDÉO. Le témoignage d'une cliente qui n'a jamais reçu son canapé : « Je veux juste récupérer mon argent »

🔊 Activer le son

Une plateforme pour déclarer les créances

Selon de premières estimations, près de 9 millions d'euros de commandes ont été versés à l'entreprise sans qu'elles ne soient honorées. Avec la liquidation judiciaire, ces clients lésés ont très peu de chances de revoir leur argent ou les meubles commandés puisqu'ils sont des créanciers chirographaires. C'est-à-dire qu'ils passent après les employés, l'Urssaf, les impôts, les fournisseurs... Ils sont tout de même invités à se déclarer directement sur la plateforme mise en place par les administrateurs judiciaires habitat.procedurecollective.com. Une déclaration à laquelle ils doivent joindre tout document justifiant de l'existence et du montant de la créance : copie de facture, de bon de commande ou de livraison.

La colère des clients, qui pour certains ont passé commande il y a seulement quelques semaines, avait d'ailleurs incité les salariés à exercer leur droit de retrait mi-décembre et les 25 magasins avaient baissé le rideau. Définitivement donc. Quelque 400 employés, dont les salaires de novembre et décembre sont pris en charge par les AGS, le régime de garantie des salaires, faute de trésorerie, perdent également leur emploi. Ils peuvent aussi se faire connaître sur la plateforme habitat.procedurecollective.com afin d'en savoir plus sur leurs droits dans le cadre de la procédure. Il reste à savoir maintenant si un repreneur potentiel pourrait se manifester pour, au moins, sauver la marque Habitat.

Dans la rubrique Économie

[Le nombre de chômeurs en légère hausse en novembre](#)

[« Shrinkflation » : la marque Oreo accusée de réduire la quantité de crème dans ses gâteaux](#)

[Écran cassé, batterie, mises à jour logicielles... nos conseils pour garder votre smartphone plus longtemps](#)



Les commentaires sont ouverts à tous les inscrits. Ils font l'objet d'une modération avant publication. Ils seront publiés dans leur intégralité ou supprimés s'ils sont jugés non conformes à [la charte](#).

Veuillez vous [connecter](#) ou [créer un compte](#) pour pouvoir commenter cet article.

arletterig91 Le 28 décembre 2023 à 12h30

Pensées à tous les salariés laissés sur le carreau 🙄

Économie



Le Parisien

Journal

Se connecter

S'abonner

Ville, code postal...



Le nombre

75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

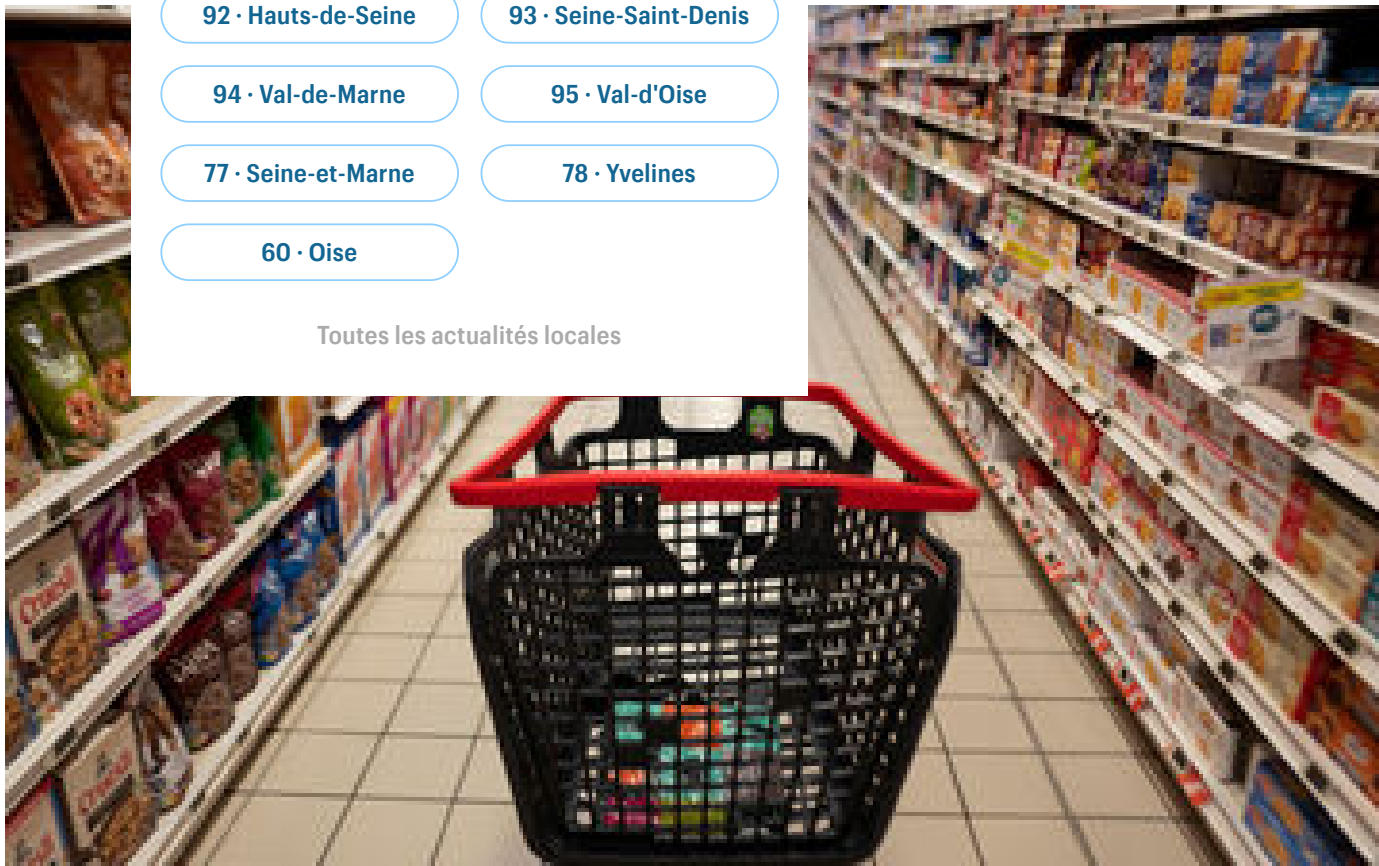
95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Toutes les actualités locales



« Shrinkflation » : la marque Oreo accusée de réduire la quantité de crème dans ses gâteaux



Écran cassé, batterie, mises à jour logicielles... nos conseils pour garder votre smartphone plus longtemps **P**



Ces dou-dous made in Creusot prônent la paix en affichant leur religion



L'enseigne d'ameublement Habitat sur le point d'être liquidée, la décision attendue ce jeudi



Comment les agences immobilières se diversifient face à la crise : « Ça nous oblige à innover » P



Péages, tabac, électricité... À quelles augmentations doit-on s'attendre en 2024 ?



« L'aménagement du logement doit intervenir bien avant 84 ans » : ce que MaPrimeAdapt' va changer P